



Service de l'édilité
Constructions

PUBLICATION
BULLETIN OFFICIEL

Enquête publique

Edition n° 47 du 25 novembre 2022

L'administration communale de Nendaz soumet à l'enquête publique les demandes d'autorisation de construire présentées par :

- Androsace SA pour l'installation d'une paroi coupe-vent amovible au lieu-dit Aproz, plan 165 MC, parcelle 19725 (cadastre actuel : folio RP, parcelle 139 a), propriété de la PPE de l'immeuble « Jardins du Rhône C & D », coord. 2'590'1'116'856, zone H60.
- M. Pierre Theytaz pour la construction d'un chalet en résidence principale avec route d'accès au lieu-dit Les Jaheux/Basse-Nendaz, plan 36 MC, parcelle 3637 propriété du requérant, coord. 2'589'762/1'115'898, zone H30.
- CJ Construction Sàrl pour la construction d'un chalet en résidence principale au lieu-dit La Coudreyge/Haute-Nendaz, plan 16 MC, parcelle 4443 propriété de M. Antoine Fournier, coord. 2'589'098/1'114'519, zone H20.
- M. Narcisse Bourban pour la construction d'un chalet en résidence principale au lieu-dit Bernoud/Haute-Nendaz, plan 10 MC, parcelle 702 propriété du requérant, coord. 2'588'948/1'114'314, zone H20.

Les intéressés peuvent prendre connaissance des dossiers et des plans au bureau communal pendant les heures d'ouverture.

Les observations et oppositions éventuelles, dûment motivées, seront adressées à l'administration communale, par écrit, en deux exemplaires dans un délai de 30 jours dès la présente publication.

Basse-Nendaz, le 25 novembre 2022

L'Administration communale